



RÈGLEMENT OFFICIEL

Concours intitulé « Rechargez-vous au soleil » (le « Concours »)

Dates : Du 1^{er} avril au 30 juin 2025

1. **Organisateur.** Le Concours est tenu par **Guillevin International Co.** (Individuellement et collectivement l'« **Organisateur** » ou l'« **Organisateur du Concours** »).
2. **Durée.** Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« **Durée du Concours** »)

Début du Concours:

Date : 1^{er} avril 2025

Heure : 00h00 (Heure de l'Est)

Fin du Concours

Date: 30 juin 2025

Heure : 23h59 (Heure de l'Est)

3. **Admissibilité.** Le Concours s'adresse aux résidents de la province de Québec ayant atteint l'âge légal de la majorité à la date de l'inscription.

Sont exclus: les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, de tout Centre de Profits, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient un lien de parenté ou pas).

4. **Méthodes de participation avec ou sans achat.**

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

Le Concours se déroule dans les Centres de Profits participants de la province de Québec et sur guillevin.com (les « succursales »).

A. Participation avec achat :

i) Pour le Grand Prix :

Achetez un minimum de 5 000\$ CAD de produits éligibles (à l'exception des Back Orders) pendant la période du concours pour être automatiquement éligibles au tirage du grand prix.

ii) Prix secondaire - Tirages mensuels :

Tirage du mois d'avril, critères d'éligibilités:

- À l'achat d'un minimum de 2 500\$ CAD de produits éligibles entre le 1^{er} et le 30 avril 2025. Les achats peuvent se faire en succursale ou en ligne sur guillevin.com, le nombre de chances varient en fonction du canal d'achat – voir les détails plus bas. Les Back Orders (B.O.) ne sont pas éligibles et ne seront pas considérés pas dans le seuil minimal d'achat.
- Effectuer les transactions avec le compte entreprise Guillevin.

Tirage du mois de mai, critères d'éligibilités:

- À l'achat d'un minimum de 2 500\$ CAD de produits éligibles entre le 1^{er} et le 31 mai 2025. Les achats peuvent se faire en succursale ou en ligne sur guillevin.com, le nombre de chances varient en fonction du canal d'achat – voir les détails plus bas. Les Back Orders (B.O.) ne sont pas éligibles et ne seront pas considérés pas dans le seuil minimal d'achat.
- Effectuer les transactions avec le compte entreprise Guillevin.

Tirage du mois de juin, critères d'éligibilités:

- À l'achat d'un minimum de 2 500\$ CAD de produits éligibles entre le 1^{er} et le 30 juin 2025. Les achats peuvent se faire en succursale ou en ligne sur guillevin.com, le nombre de chances varient en fonction du canal d'achat – voir les détails plus bas. Les Back Orders (B.O.) ne sont pas éligibles et ne seront pas considérés pas dans le seuil minimal d'achat.
- Effectuer les transactions avec le compte entreprise Guillevin.

Multipliez les chances de gagner :

Une fois éligible au tirage de l'un des tirages, peu importe lequel, les chances de gagner seront multipliées en fonction du canal d'achat :

- Pour les achats faits en succursale : obtenez 1x chance de gagner par tranche de 500\$.
- Pour les achats faits sur guillevin.com : obtenez 3x chances de gagner par tranche de 500\$.

Les Back Orders and Lot Bilings ne sont pas inclus dans la promotion.

Retours et remboursements. Prendre note que le participant qui rapporte et obtient un remboursement sur l'un des produits participants risque de voir sa participation au présent Concours annulée, le tout à la discrétion de l'Organisateur du concours. Prendre note que le participant aurait alors l'option de participer au présent Concours via le mode de « Participation sans achat » décrit ci-après.

B. Participation sans achat.

Pour recevoir un bulletin de participation sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant à quel tirage vous souhaitez participer et pourquoi vous aimeriez recevoir ce prix, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Postez votre lettre dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Département du Marketing Guillevin, 6555, boulevard Métropolitain E, Bureau 301, Montréal (Québec), H1P 3H3, afin qu'elle soit reçue au plus tard le 30 avril 2025 pour le tirage du prix secondaire d'avril, le 31 mai 2025 pour le tirage du prix secondaire de mai ou le 30 juin 2025 pour le tirage du prix secondaire de juin et/ou pour le tirage du grand prix. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et votre participation sera ajoutée à la base de données pour le tirage.

Limites. Les participants doivent respecter les limites suivantes (participation avec et sans achat), à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés:

- Un (1) seul prix peut être gagné par personne, par ménage.
- Une (1) demande de participation sans achat par personne et par enveloppe suffisamment affranchie. Chaque texte doit être différente.
- Au total, une limite de cinq (5) lettres sera admissible pour ceux qui participeront uniquement via le processus de participation sans achat.

5. Prix.

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants:

Grand Prix :

Description du prix	Nombre de prix	Valeur approximative par prix	Chances de gagner un prix
Un (1) crédit voyage de 10 000\$ CAD chez Corporate Traveller.	Un (1) prix	Dix mille dollars canadiens (10 000\$ CAD)	Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées

			pendant la Durée du concours.
--	--	--	-------------------------------

Prix secondaires :

Description du prix	Nombre de prix	Valeur approximative par prix	Chances de gagner un prix
Prix du mois d'avril : Un crédit voyage de 300\$ CAD chez Corporate Traveller.	Vingt-cinq (25) prix au total répartis à un (1) prix par succursale Guillevin.	Trois-cents dollars canadiens (300\$ CAD).	Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.
Prix du mois de mai : Un crédit voyage de 300\$ CAD chez Corporate Traveller.	Vingt-cinq (25) prix au total répartis à un (1) prix par succursale Guillevin.	Trois-cents dollars canadiens (300\$ CAD).	Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.
Prix du mois de juin : Un crédit voyage de 300\$ CAD chez Corporate Traveller.	Vingt-cinq (25) prix au total répartis à un (1) prix par succursale Guillevin.	Trois-cents dollars canadiens (300\$ CAD).	Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

Le nombre de prix diminue au fur et à mesure de leur attribution. Les prix seront attribués au hasard. Un gagnant ne peut réclamer un prix spécifique.

Seule garantie du fabricant. Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du prix ne sera applicable. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

Conditions spécifiques au crédit voyage:

- Des frais administratifs seront appliqués lors de la réservation du voyage. Le crédit voyage peut être utilisé pour couvrir ces frais. Si la valeur du voyage et des frais administratifs excède la valeur du crédit, le montant supplémentaire devra être couvert aux frais du gagnant.
- Le crédit voyage est valide uniquement pour des réservations effectuées auprès du fournisseur désigné par l'Organisateur.

- Le crédit ne peut être utilisé que pour des frais de voyage admissibles, incluant les vols, hôtels et forfaits sélectionnés.
- Le crédit doit être utilisé avant la date d'expiration indiquée au moment de la remise du prix.
- Toutes les réservations sont sujettes aux disponibilités et aux politiques du fournisseur.
- Les taxes, frais supplémentaires, assurances et autres dépenses liées au voyage sont à la charge du gagnant.
- En cas d'annulation ou de modification de la réservation, les conditions du fournisseur s'appliqueront.
- L'Organisateur n'est pas responsable des retards, annulations, restrictions de voyage ou tout autre événement hors de son contrôle.
- Il est de la responsabilité du gagnant et de son (ses) invité(s) de souscrire une assurance-voyage appropriée, à leurs frais; l'Organisateur ne sera tenu responsable d'aucuns frais médicaux.
- Les arrangements liés au voyage doivent être effectués par le gagnant dans les délais prescrits par l'Organisateur et le fournisseur. Le voyage doit être effectué aux dates déterminées par l'Organisateur et le fournisseur (si applicable). Les dates du voyage sont sujettes à disponibilité au moment de la réservation. Certaines périodes peuvent être exclues tel que, sans limitation, la période des fêtes, du nouvel an, de la relâche scolaire, de Pâques et toute période de fort achalandage. Aucune modification ne sera acceptée une fois les arrangements effectués, ni quant aux noms des voyageurs, ni quant aux dates du voyage, ni quant à quelque autre aspect du voyage.
- Le prix est non échangeable, non monnayable, non transférable et sujet aux conditions du fournisseur.
- L'Organisateur ne sera pas responsable si des conditions météorologiques, des annulations d'événements, conflits de travail ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur, de façon raisonnable, empêchent qu'un prix soit complètement attribué ou en empêche la jouissance. En pareil cas, le gagnant n'aura droit à un prix de remplacement ni à un équivalent en espèces.
- L'Organisateur ne sera pas responsable de réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès.

6. Tirages.

A. GRAND PRIX:

Date de tirage du grand prix: Jeudi 31 juillet 2025

Heure du tirage : 13h00

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 6555, boulevard Métropolitain E, Bureau 301, Montréal (Québec), H1P 3H3.

Détails du tirage du grand prix: Sélection au hasard d'une (1) inscription admissible parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

B. PRIX SECONDAIRES :

Date de tirage du mois d'avril: Mercredi 14 mai 2025

Heure du tirage : 13h00

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 6555, boulevard Métropolitain E, Bureau 301, Montréal (Québec), H1P 3H3.

Détails du tirage du grand prix: Sélection au hasard de vingt-cinq (25) inscriptions admissibles parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

Date de tirage du mois de mai: Mercredi 18 juin 2025

Heure du tirage : 13h00

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 6555, boulevard Métropolitain E, Bureau 301, Montréal (Québec), H1P 3H3.

Détails du tirage du grand prix: Sélection au hasard de vingt-cinq (25) inscriptions admissibles parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

Date de tirage du mois de juin: Mercredi 16 juillet 2025

Heure du tirage : 13h00

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 6555, boulevard Métropolitain E, Bureau 301, Montréal (Québec), H1P 3H3.

Détails du tirage du grand prix: Sélection au hasard de vingt-cinq (25) inscriptions admissibles parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

7. Réclamation des prix.

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit :

- b) Être contacté par l'Organisateur par téléphone ou courriel dans les dix (10) jours ouvrables suivant le tirage. Si un participant ne peut être rejoint dans ce délai,

malgré des efforts raisonnables, il sera disqualifié et un autre participant sera sélectionné.

- c) Remplir, signer et retourner le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité fourni par l'Organisateur dans les deux (2) jours suivant sa réception.

- c) Répondre correctement à la question d'habileté mathématique sans aide.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié.

Afin d'être officiellement déclaré gagnant, le participant sélectionné doit respecter les étapes suivantes :

a) Notification du gagnant

- L'Organisateur communiquera avec le participant sélectionné par téléphone ou par courriel dans un délai de **dix (10) jours ouvrables** suivant le tirage.
- Si le participant ne répond pas après **plusieurs tentatives raisonnables**, il sera disqualifié et un autre tirage sera effectué pour attribuer le prix.
- En cas de notification par courriel, le participant doit répondre en suivant les instructions indiquées. Si l'Organisateur reçoit un message d'erreur indiquant que l'adresse courriel est invalide ou non fonctionnelle, la participation sera disqualifiée.

b) Acceptation du prix

Pour valider son éligibilité et recevoir son prix, le gagnant doit :

- **Signer et retourner le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité** fourni par l'Organisateur dans un délai de **deux (2) jours** suivant sa réception.
- **Répondre correctement** à une **question d'habileté mathématique** sans assistance mécanique ou autre.

Si le participant ne respecte pas ces conditions ou refuse le prix, il sera automatiquement disqualifié, et un nouveau tirage pourra être organisé.

c) Refus du prix

Si un gagnant refuse d'accepter son prix dans les conditions prévues par le présent règlement, il sera considéré comme ayant renoncé à toute réclamation. L'Organisateur sera alors libéré de toute obligation envers cette personne.

d) Attribution des prix

- Aucun prix ne pourra être transféré à une autre personne, échangé contre un autre produit ou contre de l'argent comptant, sauf à la discrétion exclusive de l'Organisateur.
- L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie de celui-ci) par un autre de valeur équivalente ou supérieure si le prix initial devient indisponible pour des raisons hors de son contrôle.

e) Frais liés à la réclamation

Tous les frais ou dépenses engagés par les gagnants pour réclamer ou utiliser leur prix demeurent à leur charge exclusive.

8. Conditions générales.

Disqualification. Tout participant ne respectant pas le présent règlement pourra être automatiquement disqualifié du Concours.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant, les sélectionnés dégagent l'Organisateur, ses affiliés, agences et partenaires de toute responsabilité liée à la participation ou à l'obtention du prix. Les gagnants devront signer un formulaire confirmant leur admissibilité et déchargeant les parties de toute responsabilité.

Limite de responsabilité. L'Organisateur n'est pas responsable des erreurs techniques, d'impression, transmissions incomplètes ou défaillances de tout réseau ou équipement. Aucune responsabilité ne pourra être imputée en cas de problème technique ou humain affectant la gestion du concours ou la réception des participations.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, suspendre ou modifier le Concours en tout temps si des circonstances hors de son contrôle nuisent à son bon déroulement.

Renseignements personnels. Les renseignements personnels recueillis sont utilisés uniquement pour l'administration du Concours et la remise des prix. En acceptant un prix, les gagnants consentent à ce que leur nom, ville et photo soient utilisés à des fins publicitaires sans rémunération.

Identification du participant. Le participant est la personne au nom de laquelle le compte est enregistré et à qui le prix sera remis, si déclaré gagnant. En cas de litige, le titulaire du compte sera considéré comme le participant.

Dispositions générales. La participation au Concours implique l'acceptation du présent règlement et des décisions finales de l'Organisateur. Le Concours est régi par les lois applicables. Si une disposition est jugée invalide, le reste du règlement demeure en vigueur.

Disponibilité des règlements. Les règlements du Concours sont disponibles à l'adresse <https://www.guillevin.com/promoqc/energisezvous>, et pour consultation dans les succursales participantes.

ANNEXE

Catégories participantes	Manufacturier
Disjoncteurs QO-CHOM	Schneider Electric
Interrupteurs de sécurité	Schneider Electric
Protection contre les surtensions	Schneider Electric
Dispositif de câblage	Eaton Wiring Devices
Borne de recharge résidentielle	ChargePoint
Gradateurs	Lutron
Thermopompe	Ouellet
Câble chauffant	Ouellet
Teck90	Nexans